HISTOIRE DU PALAIS ET DU MUSÉE DU LOUVRE

LES TROIS SALLES DES ÉTATS

TEXTE PAR CHRISTIANE AULANIER
CHARGÉE DE MISSION
AU DÉPARTEMENT DES PEINTURES

ÉDITIONS DES MUSÉES NATIONAUX
PARIS

1 L
+2 L

LES
TROIS SALLES
DES
ÉTATS

23629

Fol Lj 9
7571 (3)

DL 17 1 1953 - 00600

HISTOIRE

DU

PALAIS ET DU MUSÉE DU LOUVRE

par CHRISTIANE **AULANIER**

Déjà paru :

La Grande Galerie du Bord de l'Eau.

Le Salon Carré.

A paraître :

Le Louvre de Napoléon III.

Les Salles Romaines (appartement d'été d'Anne d'Autriche).

La Salle des Cariatides et les Salles Grecques.

Le Pavillon du Roi, le Musée Charles X et la Galerie Campana.

Etc..., etc...

HISTOIRE DU PALAIS ET DU MUSÉE DU LOUVRE

LES TROIS SALLES DES ÉTATS

TEXTE PAR CHRISTIANE AULANIER
CHARGÉE DE MISSION
AU DÉPARTEMENT DES PEINTURES

48 Planches - 70 Reproductions

ÉDITIONS DES MUSÉES NATIONAUX
PARIS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
RF

Palais de nos rois, puis résidence des Académies Royales, logis des artistes et artisans de la Couronne, caravansérail d'anciens courtisans avant d'être un Musée, le Louvre fut aussi le siège des Parlements.

A trois reprises différentes et à trois siècles d'intervalle, ils y furent abrités : au temps de la Ligue, pendant la Restauration et sous le Second Empire.

Ces divers régimes renouaient une tradition de l'époque médiévale, car il y avait déjà eu un précédent au XIVe *siècle. Lors de ses démêlés avec le pape Boniface VIII, Philippe IV le Bel recourut à l'appui national (1) ; il convoqua les Etats Généraux et les assembla le 12 mars, puis le 13 juin 1303 dans la grande salle du Louvre féodal, dont le rez-de-chaussée servit par la suite de base souterraine aux nouvelles constructions de la Renaissance. De cet ancien bâtiment, il ne subsiste que deux colonnes ornées de chapiteaux, une croisée d'ogive, deux corbeaux sculptés, et des fragments de voûte* (2). *Ces quelques éléments épars sont les seuls et trop rares vestiges du décor du château fort disparu.*

Trois salles du Palais actuel furent successivement destinées aux délibérations des Assemblées des Etats :

La Salle Royale, *l'ancienne Salle La Caze, actuellement salle des bronzes antiques.*

La Salle Impériale, *qui a toujours conservé le titre de Salle des Etats, enfin*

La Salle Inachevée *du Pavillon des Etats, devenue la Galerie des Rubens, illustrant l'Histoire de Marie de Médicis, créée pour le Palais du Luxembourg.*

(1) Ernest Lavisse, *Histoire de France*, Paris, 1901, tome III, vol. 2, p. 157 et 158.
(2) Louis Hautecœur, *Histoire du Louvre*, Paris, s.d., fig. 1 à 4.

LA SALLE ROYALE

Cette première Salle des Etats est située au-dessus de la Salle des Cariatides, au bel étage de l'aile occidentale de la Cour Carrée, entre le Pavillon du Roi et le Pavillon de l'Horloge ; on y accède par l'escalier d'honneur appelé « le grand Degré du Roi » ou Escalier Henri II. Eclairée par une double rangée de fenêtres, ayant vue sur la Cour Carrée au levant, sur le square du Carrousel au couchant, elle fait partie du premier bâtiment construit au Louvre dans le nouveau style de la Renaissance.

Le 15 mars 1527, peu après son retour de la désastreuse campagne d'Italie, terminée par la défaite de Pavie et la captivité de Madrid, François Ier écrivait aux « Prévost des marchans et échevins de sa bonne ville de Paris. — De par le Roy — Très chers et bien amez, pour ce que nostre intention est de doresnavant faire la plus part de nostre demeure et séjour en nostre bonne ville et cité de Paris et à l'entour plus qu'en aultre lieu du royaulme; cognoissant nostre chastel du Louvre estre le lieu le plus commode et à propos pour nous loger ; à ceste cause, avons délibéré faire réparer et mettre en ordre ledict chastel » (1).

La vieille forteresse du Louvre rappelait fâcheusement au roi sa prison madrilène ; elle lui parut sombre et sévère, bien qu'il eut ordonné, dès le mois de février de cette même année 1527, la démolition de la « grosse Tour », l'ancien donjon féodal d'où relevaient symboliquement tous les fiefs du royaume — et dont l'emplacement reste tracé dans l'angle sud-ouest de la Cour Carrée.

Par lettres patentes du 2 août 1546, le roi annonçait sa volonté de faire construire « en son chastel du Louvre un grand corps d'hostel au lieu où est

(1) A. Berty, *Topographie historique du Vieux Paris*, Paris, 1866, tome I, p. 202.

de présent la Grande Salle » (1), c'est-à-dire l'aile occidentale du quadrilatère de Philippe Auguste et de Charles V.

Le maître d'œuvre désigné fut Pierre Lescot. Descendant d'une famille de gens de robe, il était fils de Pierre Lescot, seigneur de Lissy en Brie, qui fut prévot des marchands de Paris de 1518 à 1519 et procureur à la Cour des Aides de 1514 à sa mort en 1533 (2). Une quittance donne à l'architecte du Louvre les titres de « Révérend Père en Dieu, Messire Pierre Lescot, seigneur de Clagny, abbé de Clermont, Conseiller et Aulmosnier ordinaire du Roy, ayant la charge et supérintendance des bastimens du Roy que ledit Sire fit dernièrement construire en son chasteau du Louvre à Paris » (3).

On peut suivre la progression des travaux qu'il fit effectuer par des actes notariés. Louis Batiffol en retrouva quatorze qu'il cite et commente sans les publier intégralement (4) ; ce sont des marchés passés de 1546 à 1555 par Pierre Lescot, avec les entrepreneurs du Louvre ; en cherchant les minutes originales, nous avons découvert onze marchés inédits datés de 1552, 1553 et 1558 (5). Ces textes permettent de préciser la chronologie de la construction (6).

En 1546, François Ier avait fait démolir entièrement l'aile occidentale du Vieux-Louvre en ne conservant que le mur ouest ; les fondations furent défoncées jusqu'à douze pieds de profondeur. Lescot bâtit alors la façade sur la Cour à peu près telle qu'elle est actuellement.

En 1547, le rez-de-chaussée est élevé jusqu'à la corniche du premier étage. L'édifice est coupé en deux par un escalier de pierre auquel on accède directement par la porte de l'avant-corps central de la Cour. A droite de cet escalier, au rez-de-chaussée, il y avait une salle dont la dimension était, par conséquent, beaucoup plus petite que celle de la Salle des Cariatides.

François Ier mourut le 31 mars 1547 ; Henri II, qui lui succéda, renouvela par lettres patentes du 14 avril les pouvoirs de Lescot et lui ordonna de continuer les travaux commencés selon les « desseins » et devis préétablis.

Cependant, par une nouvelle lettre du 10 juillet 1549, Henri II écrit à Pierre Lescot : « Nous avons bonne et juste occasion d'estre contens de vous, et néantmoins, ayans depuis trouvé que pour grande commodité et aisance dudit bastiment, il estoit besoin de le parachever autrement, et, pour cet effet, faire quelque démolition de ce qui estoit jà fait et encommancé, et ce suivant un nouvel devis et dessein que vous en avez fait dresser,... soit besoin, pour mieux exécuter ce que nous avons commandé et ordonné, vous faire expédier sur ce nos lettres de pouvoir... Scavoir vous faisons... en continuant les dits

(1) *Les Comptes des Bâtiments du Roi*, 1528-1571, Paris, 1877, t. I, p. 250.

(2) *Nouvelles Archives de l'Art Français*, Paris, 1875, t. III, p. 163.

(3) *Nouvelles Archives de l'Art Français*, Paris, 1875, t. IV, p. 7.

(4) Louis Batiffol, dans *Bulletin de la Sté de l'Hre de l'Art Français*, fasc. I, 1930, p. 86, et dans *Gazette des Beaux-Arts*, nov. 1930, p. 276.

(5) Archives Nationales, Minutier central, étude CXXII, 1281-1282-1285.

(6) Ils seront publiés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art Français*, 1952.

pouvoirs à vous donnés par nostre dit feu Seigneur et Père, nous vous avons derechef et de nouvel commis et députté, commettons et députtons et vous avons donné et donnons plain pouvoir » (1).

Au cours des travaux, Henri II trouva la salle du rez-de-chaussée trop exiguë ; le changement qu'il ordonna a pour but, ainsi que l'énonce le marché qui le mentionne, « de faire ladite salle basse plus grande ». Dans le nouveau projet, cette salle doit occuper toute la longueur de l'édifice. Il fallut donc démolir l'escalier central et le reporter à l'extrémité du bâtiment.

Un grand marché récapitulatif du 17 avril 1551 indique que le premier étage de l'aile occidentale qu'on élève comprendra, au-dessus de la Salle des Cariatides, une grande salle. Ce sera la « Salle Haute » et la première « Salle des Etats » du nouveau Louvre.

Les comptes des Bâtiments du Roi nous apprennent les noms des différents entrepreneurs, maçons, charpentiers, menuisiers, serruriers, sculpteurs et peintres jusqu'aux plombiers, vitriers et nattiers ainsi que les sommes qui leur étaient allouées, mais ces comptes offrent de graves lacunes et donnent rarement des précisions topographiques sur les emplacements des travaux effectués. Les marchés, toujours très précis, sont infiniment plus explicites. Ceux que nous avons découverts révèlent que la façade du « grand corps d'hostel » était élevée en 1552, puisque le 21 mai Lescot commandait au sculpteur Jean Goujon le décor des frontispices ornant les fenêtres de la grande Salle ; trois mois plus tard, le 19 août 1552, il passait le marché de la sculpture de la frise ; le 31 mai 1553, il ordonnait au même sculpteur le décor de l'attique, enfin, le 4 juillet 1553, il signait le marché de la couverture du bâtiment. La construction de la Salle Haute était donc achevée à cette date (fig. 1).

Ce beau bâtiment neuf, longtemps enclavé dans les constructions médiévales, devait singulièrement trancher avec son entourage disparate de vieilles bâtisses gothiques. Cependant, il fallut attendre jusqu'au milieu du XVIIe siècle pour que la Cour du Louvre quadruplée ait enfin une certaine unité de style.

La Salle Royale, appelée la « Grande Salle du Louvre », parfois « Salle des Gardes du Roi » ou encore « Salle Haute » par opposition à la Salle Basse ou Salle des Cariatides, faisait partie des appartements du Roi. Elle communiquait avec la grande antichambre, qui, elle-même, conduisait à la Chambre de parade, à la Chambre à coucher et au Cabinet du Roi.

C'était une salle d'apparat qui, par ses dimensions, se prêtait aux assemblées nombreuses des jours de fête ; en temps ordinaire, c'était la Salle des Gardes du roi ; et chaque fois que le monarque, suivi de son escorte, quittait son appartement il la traversait pour sortir du Louvre par le Grand Degré.

(1) Les comptes des Bâtiments du Roi, 1528-1571, Paris, 1877, tome I, p. 257.

En sens inverse, lorsqu'ils étaient convoqués par le roi, « les gentilshommes de la Maison, les Capitaines des Compagnies du régiment de la garde française, les pages de la Chambre de S. M. ou autres personnes qu'elle commandera particulièrement qu'ils entrent, par un roolet signé de sa main, tous lesquelz pour venir en l'antichambre, passeront par la Salle de sadite Majesté » (1).

D'après un plan d'Androuët Du Cerceau, publié en 1576 dans *Les plus excellens bastimens de France,* nous savons que cette vaste salle avait deux cheminées, l'une au revers de l'antichambre du roi au sud, l'autre contre le mur du grand degré au nord. Elle était munie de trois portes — la première accédait au palier du côté de la Cour, les deux autres placées symétriquement de chaque côté de la cheminée sud, communiquaient avec l'antichambre du roi. Les fenêtres étaient irrégulièrement réparties sur les deux autres murailles, sept du côté de la Cour Carrée et cinq sur la façade extérieure. D'anciennes gravures nous les montrent avec des meneaux, qui seront ultérieurement supprimés (fig. 1).

Le plancher devait être magnifique ; les menuisiers Riolle Richauld et Raoullant Maillard l'avaient exécuté, selon le marché du 14 février 1558 (2) en « boys de chesne, bon loyal et marchant », orné de monogrammes du roi et de croissants marquetés, suivant les « pourtraicts et desseins » de Pierre Lescot.

Brantôme nous assure que pour les grandes solennités il a vu tendre dans la Salle Haute des suites de « belles tapisseries relevées d'or et de soye, historiées avec les personnages les mieux faicts qu'on eut sceu voir ». Il y admira particulièrement un « triomphe de Scipion » (3).

o

Dans ses *Recherches des Antiquités de la Ville de Paris,* Henri Sauval, après la description détaillée du Palais (dans laquelle il ne souffle mot de la Grande Salle), relate « ce qui s'est passé dans le Louvre de plus historique ». Il note : « Sous Henri II et François II il ne se vit rien au Louvre de considérable parce que ce dernier régna peu, et que du temps de Henri son père, qui y faisait bâtir, il fut presque toujours embarrassé de pierres, de manœuvres et de maçons » (4).

Un fait, très remarqué des contemporains, mais qui, pourtant, ne mérite pas l'épithète de « considérable », eut pour cadre la « Grande Salle ». Marie Stuart, « la reinette » comme l'appelait le roi Henri II, alors qu'elle

(1) Bibliothèque Nationale, Mss. fonds français, n. acq. 7225, fol. 172, r°.
(2) Archives Nationales, minutier central, étude CXXII, 1285.
(3) Brantôme, *Œuvres complètes,* Paris, 1867, tome III, p. 119.
(4) Henri Sauval, *Histoire et Recherches des Antiquités de la Ville de Paris,* Paris, 1724, tome II, p. 50.

n'était encore que la fiancée de François II, en 1556, était déjà d'une grande beauté — à ses attraits physiques elle ajoutait des dons spirituels : poétesse, musicienne, elle dansait à ravir et chantait en s'accompagnant sur le luth. Elle était de plus « fort scavante en latin — Estant en l'aage de treize à quatorze ans, elle déclama devant le roy Henry, la reine et toute la court, publiquement en la salle du Louvre, une oraison en latin qu'elle avaict faicte, soubtenant et défendant contre l'opinion commune qu'il estoit bien séant aux femmes de scavoir les lettres et arts libéraux. Songez quelle rare chose c'estoit et admirable de veoir ceste belle et scavante reyne orer en latin qu'elle entendoit et parloit fort bien ; car je l'ai veüe là », dit Brantôme (1).

Cette charmante et si précoce reine-dauphine fut sans doute, à l'aurore d'une existence qui semblait si pleine de promesses, la plus jeune avocate du féminisme, elle qui devait tragiquement succomber, victime de l'ambition d'une autre femme.

En 1559, le double mariage d'Elisabeth de France, fille d'Henri II, avec Philippe II d'Espagne et celui de Mme Marguerite avec le Prince de Savoye fut l'occasion de grandes cérémonies.

Henri II « reçut les députés du roi catholique en la Salle Haute du Louvre », le samedi 10 juin 1559, après quoi « le bal eut lieu dans la Salle Basse ». C'était le prélude de nombreuses fêtes qui eurent lieu tant aux Tournelles qu'au Louvre ; parmi elles, le roi donna le 16 juin « un festin pour les fiançailles de M. de Savoye et de Mme sa sœur en la Salle Haute du Louvre » (2).

Ces fêtes devaient être brusquement interrompues. Après le tournoi qui coûta la vie du roi Henri II, Catherine de Médicis abandonna définitivement l'hôtel des Tournelles où le roi était mort après une douloureuse agonie (3). Dorénavant durant ses séjours à Paris — coupés de fréquents déplacements à Fontainebleau, Saint-Germain, Madrid ou Blois — elle décida de demeurer avec la famille royale au Louvre et voulut y fixer la Cour.

Devenue régente du royaume, elle écrivit à son fils Charles IX peu après son avènement, le 8 septembre 1563, une très curieuse lettre de conseils (4) :

« J'estime aussi nécessaire pour vous faire obéir à tout votre royaume et cognoistre combien désirez le revoir en l'estat auquel il a esté par le passé durant les règnes des Rois Messeigneurs vos Père et Grand-Père ; et pour y parvenir... je cuide que vous voyant réglé en vostre personne et façons de vivre, et vostre court remise avec l'honneur et police que j'y ai veue autrefois,

(1) Brantôme, *Œuvres complètes*, Paris, 1873, tome VII, p. 405.

(2) Bibliothèque Nationale, Mss. fonds français, 1377, fol. 97.

(3) Archives Nationales, K. 1712-21.

(4) Bibliothèque Nationale, Mss. fonds Clairambault, 354, p. 5805, autres copies fonds Dupuy, 218, fol. I, et fonds français n. acq. 7225, fol. 21.

que cela fera un exemple pour tout vostre royaume ». Après quoi, la Reine mère donne des directives quotidiennes « afin que l'on congnoisse une façon de court, qui est chose qui plaist infiniment aux françois pour l'avoir accoustumée... du temps du Roy vostre Père qu'ils aimoient infiniment. » Dans un horaire précis de ce qui doit être fait chaque jour du lever au coucher du roi, elle lui recommande particulièrement : « Après soupper deux fois la sepmaine, tenir la salle du bal, car j'ay ouÿ dire au Roy vostre grand-père (1) qu'il fallait deux choses pour vivre en repos avec les François et qu'ilz aimassent leur roy : les tenir joyeux et occupés à quelque exercice » (2).

En fils très respectueux, Charles IX suivit les prescriptions maternelles. Après sa mort, son frère Henri III « n'ayant rien plus à cœur, ny plus recommandé de la Royne sa mère que de remettre ce royaulme en son ancienne forme, dignité et splendeur pour le repos et soulagement de ses subjets et n'ayant peu jusques icy sa bonne intention et celle de ladicte dame estre effectuée à cause des troubles qui ont quasi toujours agité le royaulme..., sadite Majesté ayant par la grâce de Dieu pacifié lesdits troubles, a bien voulu — attendant d'y pourvoir plus amplement, quand la paix sera mieux establie qu'elle n'est — faire les règlements qui s'ensuivent » (3).

Le département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale conserve ces règlements de Cour (4) dont il existe de nombreux exemplaires offrant, selon leur date, de très légères variantes. On peut y glaner des précisions intéressantes ainsi que de curieux renseignements sur la vie quotidienne au Louvre. Tout y est minutieusement réglé. Chaque acte doit être effectué selon un rite traditionnel, d'une manière déterminée et dans un lieu donné. Ainsi nous y voyons les différentes affectations de la « Grande Salle » et de l'appartement du roi.

Ces règlements sont subdivisés en chapitres tous intitulés « L'Ordre que le roy veult estre tenu... » d'abord par le grand aulmônier puis par le maître de Chapelle — Dieu doit être servi avant le roi très chrétien — ensuite vient « l'ordre que le roy veult estre tenu tant pour sa chambre, antichambre et « salle » que pour ses heures », c'est l'horaire de la semaine du monarque dont l'emploi du temps est fixé et minuté dans chaque pièce de son appartement. La « Grande Salle » avait ainsi une destination nettement indiquée que nous retrouvons dans certains des règlements suivants qui ordonnent les devoirs de chacun des officiers de la maison du roi. Elle est particulièrement mentionnée dans l'ordonnance de la réception des Ambassadeurs et dans le règlement du « Capitaine de ses gardes ». Du recoupement de ces divers textes, il ressort que la Grande Salle était à la fois selon les heures, salle de bal ou salle d'audience, salle des gardes et le plus souvent salle d'attente, en fait une sorte de salle des pas perdus.

(1) François Ier.

(2) *Lettres de Catherine de Médicis* publiées par le Comte H. de la Ferrière, Paris, 1885, tome II, p. 91-92 et 93.

(3) Bibliothèque Nationale, Mss. fonds français, n. acq. 7225, fol. 35.

(4) Bibliothèque Nationale, Mss. fonds français, n. acq. 7225, et fonds Dupuy 218 et 489.

« Et en la Salle, depuis le matin qu'on sera entré au logis de Sa Majesté, jusques au soir que les portes dudit logis se fermeront, toutes sortes de personnes y pourront entrer, excepté les Suisses qui sont ordonnez, comme aussy les archez du grand prévost et les pages et laquais autres que ceux du roi et des reines, bien que lesdiz archers de la garde n'y laissent entrer que des gens d'apparence » (1).

Ainsi la Grande Salle était accessible à tout individu décemment habillé, l'honnêteté étant jugée sur la mine.

Une « Ancienne manière dont on vivait en la Cour de France » (2) disait que « la reyne mère doibt souvent faire voir le Roy son filz en public, cela contentera grandement un chacun, le naturel des François estant de voir leur maistre et l'approcher », ce qui surprenait grandement les étrangers. En 1561, l'ambassadeur vénitien Michel Suriano remarque « la familiarité qui règne entre le monarque et ses sujets qu'il traite tous en compagnons », personne n'est exclu de sa présence », dit-il ; les laquais eux-mêmes et les gens de la plus basse condition osent pénétrer dans le cabinet secret du roi pour voir tout ce qui s'y passe, pour entendre tout ce dont on parle » et il ajoute : «aussi lorsqu'on veut traiter de quelque chose importante il faut avoir la patience de chercher un endroit où il n'y ait pas beaucoup de monde et puis en parler à voix basse pour ne pas être entendu ». Le diplomate note cependant que « cette grande familiarité rend les sujets insolents mais en même temps fidèles et dévoués à leur roi » (3).

L'ordre que le roy veult estre tenu par les capitaines des 200 gentilshommes de sa maison règle ainsi la police de la Salle : « Se trouveront dans la Salle Haute avec un lieutenant auprès des ditz capitaines pour aller et descendre par tout ledit logis, trois ou quatre fois le jour, mesme les après dîner que le roy est retiré dans son cabinet, afin de prendre garde qu'il ne se fasse aucun désordre, deux exempts des gardes avec six archers, lesquels se promèneront par les Salles et se tiendront aux degrez pour voir ce qui s'y fera, observer ceux qui yront et viendront et empescher qu'il ne s'y tienne aucun brelan par les pages, laquais et autres, comme il se fait ordinairement... (ne tolérer) aucune dispute et querelle, et surtout réprimer les blasphèmes qui se font à l'encontre du nom de Dieu, ordonnant que les ditz pages qui seront trouvés jouant aux dés en les dites Salles et degrez et blasphémant ou faisant quelque désordre soient par lesditz archers menés aux cuisines pour y estre fouettés ainsy qu'il est ordonné et quant aux valets soldats ou autres qu'ils soient mis entre les mains du Grand Prévost ou ses lieutenants et archers pour leur estre donné trois coups d'estrapade ».

« Le Roy commande aussy ausditz capitaine, lieutenants enseignes et

(1) Bibliothèque Nationale, Mss. fonds français, n. acq. 7225, fol. 172 r°.
(2) Bibliothèque Nationale, Mss. fonds français, 3445, fol. 129.
(3) *Relations des Ambassadeurs Vénitiens*, recueillies et traduites par N. Tommaseo, Paris, tome II, 1838, p. 509.

archers de prendre... prisonniers tous ceux qui s'attaqueront de paroles et dresseront querelle dedans le logis de Sa Majesté de quelque qualité qu'ilz soient... ; au cas où ils seraient si hardis et téméraires que de mettre la main à l'espée ou à la dague dedans ledit logis seront saisis... et au cas où ils voudraient forcer les gardes sera, celuy qui fera ladite force, assomé sur le champ ».

« Les ditz exempts rendront compte le soir à leur capitaine de ce qui sera faict et passé ledit jour ».

Le Capitaine des gardes avait aussi la mission de préparer et de surveiller les audiences du roi : « Après disner et la table levée, les jours que Sa Majesté donnera audience qui seront les lundis, mercredis et samedis, que ledit Capitaine face entendre à la porte par l'huissier de salle que ceux qui voudront avoir audience et présenter requeste à Sa Majesté y entrent, sans retirer ceux qui seront dans ladite Salle du long des murailles, et donne ordre que ceux qui requerront lesdites audiences ne se présentent que l'un après l'autre ; à ceste fin qu'il face faire une haye desditz archers comme il devra estre nécessaire ; affin que Sadite Majesté n'emploie qu'une heure à ladite audience, que ledit Capitaine ait un orloge de sable pour l'advertir quand ladite heure sera passée » (1).

Telles étaient les principales prescriptions pour le maintien du bon ordre dans la Salle Haute.

Le cérémonial de la réception des Ambassadeurs ordinaires et extraordinaires était tout aussi minutieusement réglé.

« Quand lesditz ambassadeurs viendront à saluer Sadite Majesté M. le Grand donnera ordre :

Qu'un lieutenant des gardes soit à l'entrée de la Salle avec les archers pour faire ladicte haye jusques à la porte de la Chambre où se trouvera le Capitaine des gardes qui sera en quartier, pour recevoir et conduire ledit Ambassadeur au travers ladite Salle où seront avec les aultres gardes arrangez en haye jusques à la porte de l'antichambre où se trouveront les Seigneurs que Sadite Majesté aura députés pour aller recevoir ledit Ambassadeur.

Selon la qualité qu'il sera, il y aura un exempt des gardes à la porte de l'antichambre du costé de la Salle, qui prendra garde que les lacquais et valetaille qui ont accoustumé de suivre les Ambassadeurs n'entreront en ladite Chambre mais seulement les gentilshommes » (2).

« Quand ledit Ambassadeur commencera à prendre congé de Sa Majesté, le Capitaine des Gardes sortira en la Salle pour faire advertir un chacun de se ranger et fera aussi advertir par les degrez et en la Cour afin que ledit Ambas-

(1) Bibliothèque Nationale, Mss. fonds français, n. acq. 7225, fol. 70-72 et 73.
(2) Bibliothèque Nationale, Mss. fonds français, n. acq. 7225, fol. 81 v°.

sadeur soit au retour conduit avec autant d'honneur comme il aura esté receu » (1).

Ce protocole restera immuable. L'audience même devait avoir lieu, toutes portes ouvertes, le plus souvent dans la Chambre de parade du roi, parfois dans son antichambre ; quelques ambassades particulièrement importantes furent reçues dans la Grande Salle.

A la cour des Valois deux d'entre elles, l'ambassade d'Angleterre en 1572 et l'année suivante l'ambassade des Polonais, furent l'occasion de fêtes mémorables.

Les envoyés de la reine Elizabeth venaient officiellement signer une alliance militaire et un pacte de commerce entre les deux nations. Ils avaient aussi mission de négocier secrètement les conditions d'un mariage éventuel de la reine d'Angleterre avec l'un des frères du roi Charles IX : Henri, duc d'Anjou, ou à défaut le duc d'Alençon. Le roi voulut traiter les ambassadeurs avec magnificence. La cour portait le deuil de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, décédée le 5 juin 1572, mais pour honorer la reine d'Angleterre, sa bonne sœur, Charles IX voulut se vêtir « accordynge to the contentments of his mynde, and therefore he dyd put off all mourning and indede he and his brethren where richlie appareled » (2).

Les trois ambassadeurs avaient présenté leurs lettres de créance au roi au château de Madrid, puis du 15 au 18 juin 1572, quatre jours de fêtes devaient solenniser à Paris les ratifications des actes. Dans une lettre à Lord Burghley (3) le Comte Lincoln, grand Amiral d'Angleterre, relate les réceptions du Louvre. Il y eut concert, festins, bal et comédie italienne.

Sir Thomas Smith, l'un des trois ambassadeurs, décrit ainsi le banquet du dimanche 15 juin « donné au Louvre où dans la Grande Salle ou « hall », après que le roi eut montré au Lord Amiral la magnificence de ses chambres et cabinet personnels, le dîner était préparé. Et là dînèrent le roi et ses deux frères, Mylord admiral et nous deux, tous les six à une table sur un seul côté. La table était splendidement servie par des gentilshommes, ce que je n'avais pas été accoutumé à voir ici, mais il y avait une telle presse dans la Salle, et si près de la table royale, que les officiers avaient à peine la place d'apporter les mets ou les boissons jusqu'à la table. Telle est la coutume et la familiarité dans ce pays » (4), cette familiarité qui avait déjà choqué l'ambassadeur vénitien Michel Suriano en 1561.

(1) Bibliothèque Nationale, Mss. fonds français, n. acq. 7225, fol. 83 r°.

(2) British Museum, Mss. Cotton, Vespasian F., fol. VI, 96.

(3) British Museum, Mss. Cotton, Vespasian F. VI, fol. 95.

(4) " The Louvre, where in the great chamber or hawle, after that the King had shewed my L. Admirall the magnificence of his owne chambers and cabinets, dyner was preparid, and ther dyned as before The King and his ii brethren, my Lord Ad[ll]. and we ii, all vi. at one table and on one side. The table was served very magnifically and all with gentlemen and tall men, which I have not sene here before accustomid, but such a presse in the hawle and so nere to the Kings table, that scarcely the ministers could have rowm to bring the meate or the drinck to the table. This is the manner and familiarity in this contrey ". British Museum, Mss. Cotton, Vespasian F. VI, fol. 97-98.

La Grande Ambassade des « Poulonois » eut encore plus d'ampleur que la précédente. Elle fut reçue dès son arrivée à Paris, le 21 août 1573, par le roi Charles IX entouré des Princes du sang, des Cardinaux et des membres du Conseil dans la grande Salle. Adam Kornarski, l'évêque de Poznan, prononça un discours latin auquel le chancelier de Birague répondit au nom du roi.

L'évêque venait notifier au roi de France que le Sénat avait élu son frère Henri, duc d'Anjou, au trône de Pologne (1).

Le lendemain, 22 août, ce fut l'audience du futur roi : « Chaque ambassadeur avait un cortège de jeunes gentilshommes tous en robes de soye précédés par des officiers qui portaient des masses de fer de deux coudées de haut » (2). Les seigneurs de la Cour les conduisirent en cet équipage saluer le roi de Pologne en la grande Salle du Louvre et l'inviter à prendre possession de son royaume (3).

Les négociations, alternant avec des réceptions, se poursuivirent jusqu'au 10 septembre 1573. De ce jour, où le roi, élu de Pologne, prêta serment à Notre-Dame jusqu'au départ de l'Ambassade, le 15 septembre, les fêtes furent ininterrompues tant au Louvre qu'aux Tuileries. Elles eurent pour cadre les deux Salles du Louvre. Cependant l'apothéose d'adieu eut lieu aux Tuileries (4).

o

La reine mère aymait tous honnêtes exercices, comme la dance où elle avait très belle grâce et majesté ; elle inventait tousjours quelque nouvelle dance ou quelques beaux ballets » (5).

Elle estimait que la danse développe la force, la grâce et l'agilité de l'adolescent ; un gentilhomme né pour la Cour devait savoir se présenter aussi bien dans la Salle de bal que sur le champ de bataille ; aussi donna-t-elle un « maître à danser » à ses fils. Virgile Bracesque (6) fut celui de François II et de Charles IX. C'est lui qui réglait les ballets, composait les pas et les figures, arrangeait les bals et les fêtes qui, à cette époque, eurent lieu dans les deux grandes salles du Louvre, parfois au rez-de-chaussée, le plus souvent au premier étage.

« Le règlement de M. le Grand Maître, et en son absence le Premier Maître d'hostel enjoint : « tous les dimanches et jeudys sy ce n'est quelque grande feste annuelle ou en caresme, ou qu'il soit autrement commandé par

(1) Jacques-Auguste de Thou, *Histoire Universelle*, Londres, 1734, livre 52, t. VII, p. 2.
(2) Jacques-Auguste de Thou, *Histoire Universelle*, Londres, 1734, livre 52, t. VII, p. 3.
(3) Pierre Champion, *La Jeunesse de Henri III*, Paris, t. II, p. 241.
(4) Brantôme, *Œuvres complètes*, Paris, tome VII, 1873, p. 371.
(5) Brantôme, *Œuvres complètes*, Paris, tome VII, 1873, p. 344.
(6) Archives Nationales, K.K. 134, fol. 52 v°.

le Roy, seront alluméz les flambeaux à la Salle du bal et demandez tous les joueurs d'instrumens pour le bal, et apportez les chaires de leurs Majestés et une vingtaine d'autres sièges tant tabourets que scabeaux pour ceux et celles qui se devront asseoir ; avant que le fruict soit desservy de devant Sa Majesté, il commandera ledict maître d'hostel au valet de fourrière d'y avoir le soin pour les joueurs d'instrumens. Le maître d'hostel qui sera en service en advertira l'escuyer » (1).

« Après le souper, si c'est le dimanche ou le jeudy : leurs Majestez s'en iront à la Salle, qui sont les deux jours que le roy a ordonnez, pour faire le bal, où se trouveront tous les Princes, Seigneurs et Gentilshommes, Princesses, Dames et Damoyselles » (2).

« Lorsque Sa Majesté tiendra le bal, le Capitaine des Gardes en quartier fera faire belle place et s'il y a des barrières dans la Salle ne permettra qu'autre que ceux qui devront danser passent dedans » (3).

Les soirs de grande affluence il y avait ainsi au milieu de la salle un espace rectangulaire réservé aux danseurs tandis que les spectateurs restaient groupés le long des murailles ornées de tapisseries, d'où naquit l'ancienne expression « faire tapisserie ».

L'esprit politique de Catherine de Médicis donnait à ces réjouissances régulières un but précis; la reine-mère avait érigé en principe l'utilité de la futilité, les fêtes étaient non seulement une occupation et une distraction mais une question de prestige pour la Cour de France.

Les bals du Louvre étaient célèbres dans toute l'Europe. Don Juan d'Autriche (4), traversant la France en 1576, passa par Paris. « La nuit venue scachant qu'il y avait un bal fort solennel au Louvre y vient déguisé avec le Seigneur Octavio (5), voit danser toute la court, la contemple et surtout par grand'admiration la belle reyne de Navarre, sœur à notre Roy, la merveille du monde, demeure en estaze pour voire une telle beauté, puis après s'en part ravy, fort et bien aediffié d'elle et de nostre court » (6).

D'après Brantôme, « l'aediffiante » reine Margot dansait divinement la « pavane d'Hespaigne, majestueuse et noble, qu'elle préférait aux bransles, voltes et courantes » (7). Ses fiançailles avec le roi de Navarre, le futur Henri IV, avaient été bénies par le Cardinal de Bourbon dans la Salle Haute, le 17 août 1572 (8); puis du 18 au 21 août, lors de ses nopces, une série de fêtes fut donnée au Louvre. Jean Auguste de Thou semble avoir été témoin de celle du 18. Après la céré-

(1) Bibliothèque Nationale, Mss. fonds français, n. acq. 7225, fol. 219 v°.
(2) Bibliothèque Nationale, Mss. fonds Dupuy, 218, fol. 31 v°.
(3) Bibliothèque Nationale, Mss. fonds français, n. acq. 7225, fol. 137 r°.
(4) Fils naturel de Charles-Quint, né en 1546, mort en 1578.
(5) Octave de Gonzague, fils de Ferdinand, prince de Guastalla.
(6) Brantôme, *Œuvres complètes*, Paris, t. II, 1866, p. 127.
(7) Brantôme, *Œuvres complètes*, Paris, t. VIII, 1875, p. 73 et 74.
(8) Théodore Godefroy, *Le Cérémonial français*, Paris, 1619, p. 46.

monie nuptiale à Notre-Dame et le banquet qui eut lieu au Palais de la Cité « après dîner on retourna au Louvre. Tous les ordres de la Ville, le Parlement, la Chambre des Comptes y furent régalés magnifiquement avec les formalités ordinaires ». (1)

Le roi avait voulu solenniser cette union qui devait symboliser celle des Français huguenots et catholiques — union à tous points de vue bien éphémère : trois jours plus tard, le 24 août 1572, les cloches parisiennes sonnaient le glas de la Saint-Barthélemy.

Mais les luttes civiles ne freinaient guère les réjouissances et les mariages étaient des prétextes de fêtes. Pierre de l'Estoile note particulièrement dans son journal ceux du « Marquis de Noménie, fils aîné du Comte de Vaudémont et frère de la Reine, avec la damoyselle de Martigue » le mardi 12 juillet 1575 et celui de Saint-Luc avec la damoyselle de Brissac », le dimanche gras 1578. Le roi Henri III y dansa « en grande allégresse » (2). Les qualités chorégraphiques du monarque étaient remarquées de tous les contemporains.

Le carnaval de 1578 avait été spécialement animé. L'Estoile rappelle que le jeudi 10 de janvier « au bail qui tous les soirs en la Grande Salle du Louvre, en grande pompe et magnificence, se faisait et continuoit depuis les Roys », deux mignons, Bussi et Grammont, s'étant pris de querelle, furent réconciliés par force et ordre du roi (3).

Un tableau des collections de la Couronne évoque un de ces bals dans la Salle Haute (fig. 2). Cette peinture du XVIe siècle s'est beaucoup obscurcie. A l'œil nu, il est difficile d'en voir le fond mais un examen scientifique à la lampe monochromatique au sodium, fait au Laboratoire du Louvre, révèle la décoration de la Salle ; bien que l'artiste ait pris quelques libertés avec la perspective, cette toile n'en est pas moins un document fort intéressant. On y voit sous le plafond à solives dorées une large frise peinte d'un décor typiquement renaissance : médaillons fleurdelysés, au milieu de rinceaux ornés de guirlandes, de vases, d'oiseaux et de nudités. Sous la frise une série de tapisseries à larges bordures est tendue et se prolonge à droite au delà du tableau. A gauche, laissant un espace au fond de la salle, deux tapisseries forment un angle, l'une d'elles est relevée en draperie et laisse entrevoir le palier de l'escalier Henri II gardé par des hallebardiers.

Dans l'angle quatre musiciens juchés sur une estrade jouent de leurs instruments tandis que, sur un sol parsemé de fleurs, cinq couples dansent une ronde. Ils sont regardés par des spectateurs rangés le long des tapisseries et par la famille royale groupée à gauche de la composition. On reconnaît particulièrement le roi Henri III et la reine-mère dont les sombres atours tranchent auprès des somptueuses toilettes des dames de la Cour.

Rien ne dépassa les magnificences qui se firent aux noces du duc de

(1) Jacques-Auguste de Thou, *Histoire Universelle*, Londres, 1734, livre 52, t. VI, p. 378.
(2) Pierre de L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, Paris, tome I, p. 82 et 233.
(3) Pierre de l'Estoile, *Mémoires-Journaux*, Paris, 1875, tome I, p. 230.

Joyeuse qui épousait la sœur de la Reine. On n'avait encore jamais vu à la Cour de France un tel déploiement de faste ; la richesse des habillements masculins ou féminins, tous revêtus de perles et de pierreries, était inestimable. Il y eut dix-sept festins « de renc » offerts par les princes parents de la mariée. Parmi les fêtes qui se succédèrent du 14 septembre au 1er octobre 1581 celle du dimanche 24 septembre semble avoir eu lieu dans la Salle Haute. Ce fut une mascarade : « Le roy donna à Ronsard et Baïf, poëtes, pour les vers qu'ils firent et pour la belle musique par eux ordonnée et chantée avec les instruments, à chacun 2.000 écus et les livrées » (1). « Ces musiciens au nombre de douze étaient habillés selon l'intention de la mascarade ; les porte-torchères également au nombre de douze étaient métamorphosés en hommes et femmes ou arbres comme orangers, citronniers et grenadiers dont les fruits, qui étaient d'or, portaient autant de lampions et de flambeaux » (2).

La dépense fut jugée excessive et, par la suite, les noces du Prince de Conti ainsi que celles du Comte du Bouchage furent faites dans les Salles du Louvre sans aucune somptuosité ; même le mariage de la Valette, l'un des favoris de Henri III, eut lieu « tout simplement et à petit bruit sans aucune pompe apparente et ce, du commandement exprès du Roy qui vouloit qu'on se restreignit en publiques parades » (3).

Une exception fut faite en l'honneur du Comte de Derby qui venait remettre au roi Henri III l'ordre de la Jarretière. L'ambassadeur de la reine Elizabeth fut reçu dans la Salle Haute le 24 juin 1585; puis le 28, après la remise du collier, il y eut festin dans la Salle Basse et « après souper le roi et toute la compagnie monta en la Salle Haute où le bal se tint en grande magnificence » (4).

Mais l'heure n'était plus aux fêtes trop fastueuses qui devenaient provocantes « en ung temps fascheux et dur pour le peuple, mangé et rongé jusques aux os en la campagne par les gens de guerre et aux villes par nouveaux offices, impôts et subsides » (5).

La Journée des barricades était proche. Le 12 mai 1588, Henri III, chassé par l'insurrection, quittait clandestinement le Louvre pour n'y plus revenir. Son assassinat le 1er août 1589 ouvre la crise dynastique qui occasionnera la création des « Etats de la Ligue ».

(1) Bibliothèque Nationale, Mss. fonds français, 15.831, fol. 90. Pierre de L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, Paris, 1875, tome II, p. 23.

(2) Bibliothèque Nationale, Mss. fonds français, 15.831, fol. 91.

(3) Pierre de L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, Paris, tome II, 1875, p. 37 et 58.

(4) Bibliothèque Nationale, Mss. fonds français, 4338, fol. 29 v°.

(5) Pierre de L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, Paris, tome II, 1875, p. 23.

LES ÉTATS DE LA LIGUE

Au temps des Valois, la Salle Haute dépendait directement de l'appartement du roi. Tous les grands personnages de l'entourage royal la traversaient régulièrement et y assistèrent aux nombreuses cérémonies de cette époque pourtant constamment troublée par les guerres de religion.

Encouragées par la faiblesse du pouvoir, les luttes fratricides se multiplièrent. Pendant la minorité de Charles IX le trône avait été ébranlé au point que le Prince de Condé osa « battre monnoye d'argent, avec ceste inscription à l'entour, comme un souverain : Louis treiziesme, Roy de France, laquelle monnoye M. le Connestable (Anne de Montmorency) tout en colère, représenta à une Assemblée généralle qui fut faicte après le Conseil du Roy l'an 1567, le 7 d'octobre après midy, au Louvre » (1).

Charles IX, ayant annoncé que les absents seraient déclarés rebelles, avait fait assembler dans la Grande Salle « les Princes, les Chevaliers de l'Ordre, les Capitaines de Gendarmerie et les Colonels d'Infanterie en présence d'un grand nombre de noblesse et de personnes de toutes conditions ». Sa Majesté leur parla, faisant appel à leur fidélité pour défendre sa cause. Au nom de tous, le Connétable répondit que point n'était besoin d'exhortations pour susciter leur dévouement. Ses paroles furent unanimement applaudies (2).

En dépit des essais de conciliation, colloques ou édits de tolérance suivis de courtes trêves, le fanatisme des deux partis rallumait les hostilités. Après les émeutes de la journée des Barricades, le 12 mai 1588, le Louvre fut abandonné par la famille royale et pillé. La France subissait encore les horreurs de la guerre civile lorsque Jacques Clément assassina Henri III, le 1er août 1589. Le duc d'Alençon, dernier frère du roi, était mort prématurément en 1584 ; le roi ne laissait pas d'héritier direct; ce fut donc Henri de Bourbon, roi de Navarre, descendant du sixième fils de Saint Louis, qui devint l'héritier présomptif de la Couronne. Il fut reconnu roi de France par une partie de l'armée

(1) Brantôme, *Œuvres complètes*, Paris, tome IV, 1868, p. 343.
(2) Davila, *Histoire des Guerres civiles en France*, Amsterdam, 1757, tome I, p. 258.

le 2 août 1589. La Ligue refusa d'admettre ce chef des huguenots et proclama roi, sous le nom de Charles X, le vieux Cardinal de Bourbon, mais celui-ci s'effaça devant la légitimité de Henri IV et mourut peu après en 1590.

Le duc de Mayenne, Charles de Lorraine (1), était le Chef de la Ligue. Ayant pris le titre de Lieutenant général du royaume, il « présenta au Parlement une déclaration contenant les justes et nécessaires causes qui l'obligeoient à continuer la guerre contre le Roy de Navarre comme hérétique, relaps et déclaré indigne de cette couronne, ensuite il exhorte tous les catholiques de son party de se soustraire à son obéissance et de s'unir et réunir avec luy... puis il convie tout le party de la Ligue d'envoyer ses Députés à Paris au 17e du mois prochain (2) pour ensemblement choisir, sans passion et sans respect de l'intérêt de qui que ce soit, le remède qu'ils jugeront en leurs consciences devoir estre le plus utile pour la conservation de la Religion et de l'Etat » (3).

La déclaration du duc de Mayenne dissimulait un secret espoir de se voir offrir la couronne.

Ces Etats-Généraux de la Ligue devaient se réunir au Louvre dans la Salle Royale. Pierre de l'Estoile donne, dans son journal, le compte rendu des Assemblées; s'il n'en fut pas le témoin direct il en eut des échos immédiats ; son récit de la première séance décrit l'ordonnance de la Salle des Etats :

« Le mardy 26 janvier, tous les Députés se rendirent à la Grande Salle du Louvre, au milieu de laquelle et sous un dais de drap d'or, s'assit le duc de Mayenne et à ses costés, le Cardinal Pellevé, les Princes, les Ambassadeurs et austres seigneurs dans des chaises de velours cramoisy et ensuite les Députés des trois ordres selon leur rang accoustumé ».

« Auparavant d'ouvrir les Etats, ledit Duc de Mayenne a proposé pour rendre l'Assemblée plus auguste, d'y recevoir plusieurs membres du Parlement, de la Chambre des Comptes et des gens de son Conseil avec les Princes, les officiers de la Couronne et les gouverneurs des Provinces. Mais cette proposition fut rejettée... ainsi le duc de Mayenne, qui par ce moyen se promettoit d'augmenter son party reconnut par ce refus que son pouvoir n'estoit pas sans bornes ».

Après cette intervention, le duc de Mayenne fit une harangue dans laquelle, il rappela « les services qu'il avait rendus à la France, et dit que le principal sujet de cette assemblée générale était l'élection d'un roi catholique pour terminer les malheurs du Royaume. Ensuite le Cardinal Pellevé parla pour le Clergé, le baron de Sennesay pour la Noblesse et le Sieur Honoré du Laurens, Conseiller au Parlement de Provence, pour le Tiers-Etat. Le discours du

(1) Second fils du duc François de Guise, né en 1554, mort en 1611, dont les deux frères avaient été assassinés à Blois.

(2) Janvier 1593.

(3) Pierre de L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, Paris, 1878, tome V, p. 343.

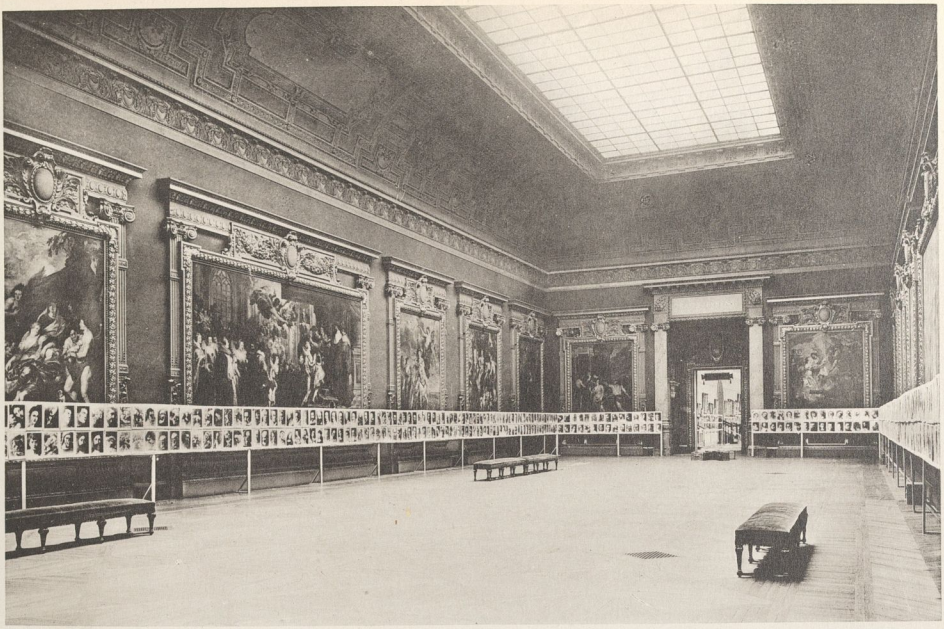

69 — Photographie. L'exposition de photographies du Laboratoire, 1931.

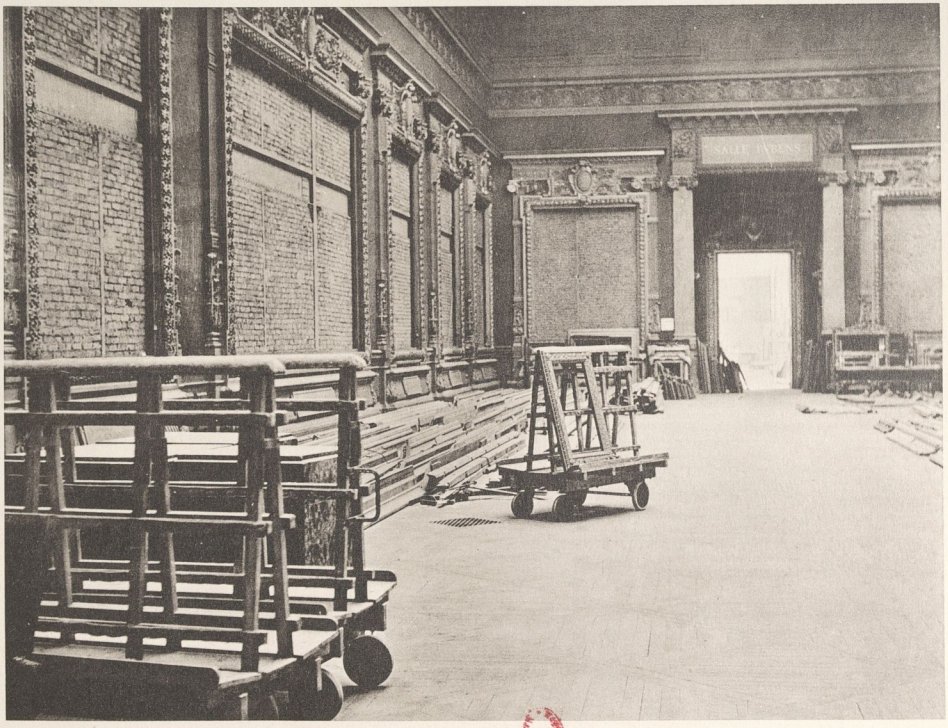

70 — Photographie. La Salle inachevée, 1951.

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XXe siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012.

Avec le soutien du CNL Centre national du livre